

## **RECOMMANDATION 21 AUX COMPAGNIES BORDEREAU "COMPTANT"**

### INTRODUCTION

La grande diversité du contenu des bordereaux "comptant" crée souvent des difficultés de lecture des informations.

Dans un souci d'harmonisation, l'U.P.E.A. recommande à ses membres que ces documents contiennent un minimum d'éléments jugés indispensables.

Pour répondre aux impératifs de l'Euro durant la période de transition tout en évitant de lourdes modifications, le bordereau comptant reste mono-devisé (soit BEF, soit EUR, suivant la devise du contrat), à l'exception des soldes de la rubrique 9, qui sont également affichés convertis.

Le titre du document mentionne obligatoirement la devise dans laquelle il est libellé.

Le format sera de 210mm de largeur et de minimum 99mm (1/3 de 297) de hauteur avec un maximum de 297mm.

A titre informatif, un exemple de bordereau "comptant" est mis en annexe.

### INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE :

1. Nature de l'écriture, soit :
  - Prime au comptant
  - Remboursement de prime
  - Perception de franchise
  - etc...
  - DEVISE DU DOCUMENT
2. Nom de la Compagnie
  - Numéro d'agrément OCA de la Compagnie (en grand)
3. Producteur :
  - Identité
  - Numéro OCA de l'intermédiaire
4.
  - Preneur d'assurance : Identité
  - Référence du Producteur (\*)
5. Numéro de contrat
6.
  - Date de confection du document
  - Mois d'imputation comptable (pour autant que ce mois soit différent de celui de la date de confection du document)
7. Période de référence de l'opération
8.
  - Branche (libellé)
  - Montant net
  - Frais
  - Impôts et cotisations légales
  - Total à payer ou à rembourser
  - Commission
9.
  - Montant porté au débit + sa conversion dans l'autre devise
  - Montant porté au crédit + sa conversion dans l'autre devise

(\*) Cette information n'est pas indispensable, mais elle est hautement souhaitée.

La Sempiternelle  
S.A. D'ASSURANCES  
RUE DES ASSUREURS 23  
1000 Bruxelles

Bordereau comptant - Prime au comptant

AGREMENT OCA 1234

DATE DE CONFECTION : 1984-06-29  
MOIS D'IMPUTATION : 1984-07

Numéro OCA 12345  
Tranquillite s.a.  
RUE DES PRODUCTEURS 456  
1000 Bruxelles

VOTRE CLIENT : ANDRE Laporte

VOS REFERENCES : 1234567

CONTRAT : 123456789012

DEVISE DU CONTRAT : DEV

PERIODE : DU 1984-06-21 AU 1984-12-31

BRANCHE	MONTANT NET	FRAIS	IMPOTS ET COTISATIONS LEGALES	TOTAL A PAYER	COMMISSION
AUTO	10.000	50	2.400	12.450	2.000

NOUS PORTONS A VOTRE COMPTE LES MONTANTS REPRIS CI-DESSOUS :

DEBIT	CREDIT
12.450 DEV	2.000 DEV
316,07 AUT	50,77 AUT